

LE CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 MARS 2015

Le conseil d'arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du 8^e arrondissement, le mardi 3 mars 2015, à 19h, en séance publique, sous la présidence de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
Mme Erika DUVERGER
M. Vincent BALADI
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
M. Grégoire GAUGER
Mme Bérengère de REYNIÈS
M. Pierre LELLOUCHE
Mme Catherine LECUYER
M. François LEBEL
M. Marc PACHECO
Mme Eve DESBONNETS
M. Charles BEIGBEDER
Mme Corine BARLIS

Ordre du jour de séance

08 2015 06

Désignation du secrétaire de séance

08 2015 07

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 27 janvier 2015

08 2015 008

Désignation des représentants au sein du conseil d'administration des collèges et lycées/ modification des conditions de représentation

2015 DVD 34

Port de la Conférence (8^e). Convention de financement avec HAROPA Ports de Paris pour des travaux d'aménagement de voirie

2015 DVD 37

Aménagements de sécurité 2015. Demande de subventions auprès de la Région d' Île de France

Communication présentée par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, relative au contrat parisien de sécurité et de prévention 2015-2020

2015 DAC 110

Subvention de 3.000 euros à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8^e)

2015 DPE 37

Collecte du verre en porte à porte - Marché de services - Modalités de passation

2015 DEVE 37

Approbations des cartes stratégiques du bruit et du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la ville de Paris 2015-2020, pour le lancement de la consultation du public

VMAS 2015 004

Vœu déposé par Mme BARLIS relatif au marché biologique des samedis matin sur le terre-plein du boulevard des Batignolles

QMA8 2015 002

Question orale à Madame le Maire du 8^e arrondissement, présentée par M. BEIGBEDER relative à la restauration de l'église Saint Augustin

VMAS 2015 005

Vœu déposé par Mme d'HAUTESERRE, M. GAUGER et les élus du 8^e arrondissement, relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs depuis le mois de février 2014

1° / Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

2°/ Sur proposition de **Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER**, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, est nommé secrétaire de séance à **L'UNANIMITE** des présents. **Mme Martine PEYREL**, Directrice Générale des Services de la mairie du 8^e arrondissement, est nommée secrétaire auxiliaire de séance.

3° / Mme Jeanne d'HAUTESERRE propose d'approuver le compte rendu de la séance du mardi 27 janvier 2015 et demande s'il y a des observations.

Mme BARLIS demande que soient ajoutées les phrases suivantes :

- page 3 chapitre 8 : « Elle souligne que la reconnaissance du génocide arménien a été un combat législatif très long mené par toute la communauté arménienne »
- page 9 chapitre 15 : « Mme BARLIS indique qu'elle est favorable à ce vœu qui va tout à fait dans le sens de ses échanges avec les professionnels de la rue de Rome »

M. PACHECO demande que soit insérée à la page 7 la phrase suivante qui comprend une correction : « M. PACHECO observe qu'il a toujours été défavorable à l'autorisation accordée aux cyclistes de ne pas respecter les feux rouges pour tourner à droite et réitère son opposition aux pistes cyclables à contresens »

Sous réserve de ces modifications, le compte rendu de la séance du **mardi 27 janvier 2015** est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE** des membres présents.

4°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente la délibération relative à la modification des représentants au sein du conseil d'administration des collèges et lycées

Le code de l'Éducation prévoit que les collectivités locales soient représentées au sein du conseil d'administration des collèges et lycées. La représentation au sein de cet organe délibérant est faite soit en tant que collectivité de rattachement soit en tant que commune-siège de l'établissement. En cette dernière qualité, il a été procédé, par délibération n°08/14/16 du 14 mai 2014, à l'élection des représentants du 8^e arrondissement au sein du conseil d'administration des établissements d'enseignement suivants :

COLLEGE CHAPTAL

Titulaires :

Monsieur François LEBEL
Monsieur Vincent BALADI,

Suppléants :

Madame Erika DUVERGER
Monsieur Grégoire GAUGER

LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE CHAPTAL

Titulaires :

Madame Erika DUVERGER
Madame Bérengère de REYNIÈS
Madame Sophie BOYER CHAMMARD

Suppléants :

Monsieur Vincent BALADI
Monsieur François LEBEL
Monsieur Grégoire GAUGER

LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE RACINE

Titulaires :

Monsieur Vincent BALADI
Monsieur Grégoire GAUGER
Madame Erika DUVERGER

Suppléants :

Madame Sophie BOYER CHAMMARD
Madame Bérengère de REYNIÈS
Monsieur François LEBEL

COLLEGE CONDORCET

Titulaires :

Monsieur Grégoire GAUGER
Madame Bérengère de REYNIÈS
Monsieur François LEBEL

Suppléants :

Madame Erika DUVERGER
Monsieur Vincent BALADI
Madame Sophie BOYER CHAMMARD

COLLEGE OCTAVE-GREARD

Titulaires :

Madame Erika DUVERGER
Monsieur Vincent BALADI
Madame Sophie BOYER CHAMMARD

Suppléants :

Monsieur Grégoire GAUGER
Monsieur François LEBEL
Madame Bérengère de REYNIÈS

Suite à l'application du décret 2014-1236 du 24 octobre 2014, les modalités de représentation et les conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration des établissements d'enseignement doivent être modifiées. Mme d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, propose ainsi d'abroger la précédente délibération et de procéder à l'élection des nouveaux représentants dont les noms sont les suivants :

COLLEGE CHAPTAL

Titulaires :

Monsieur François LEBEL
Monsieur Vincent BALADI

Suppléants :

Madame Erika DUVERGER
Monsieur Grégoire GAUGER

LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE CHAPTAL

Titulaires :

Madame Bérengère de REYNIÈS
Madame Sophie BOYER CHAMMARD

Suppléants :

Monsieur Vincent BALADI
Monsieur Grégoire GAUGER

LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE RACINE

Titulaires :

Monsieur Grégoire GAUGER
Madame Erika DUVERGER

Suppléants :

Madame Bérengère de REYNIÈS
Monsieur François LEBEL

COLLEGE CONDORCET

Titulaires :

Monsieur François LEBEL
Monsieur Grégoire GAUGER

Suppléants :

Madame Erika DUVERGER
Madame Sophie BOYER CHAMMARD

COLLEGE OCTAVE-GREARD

Titulaires :

Monsieur Vincent BALADI

Madame Sophie BOYER CHAMMARD

Suppléants :

Madame Erika DUVERGER

Monsieur François LEBEL

- **A LA MAJORITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- **Nombre de votants : 13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)
- Suffrage exprimé **CONTRE** le projet : **1** (Mme Corine BARLIS).

Bien que favorable à la présence des élus dans les conseils d'administration de ces établissements, Mme BARLIS explique son vote défavorable en regrettant qu'aucune proposition de participation n'ait été faite à l'opposition pour participer à ces instances.

5°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente la délibération relative à la signature d'une convention de financement avec HAROPA Ports de Paris pour des travaux d'aménagement de voirie Port de la Conférence (8^e)

L'établissement public d'Etat HAROPA Ports de Paris souhaite entreprendre des travaux sur le site du port de la Conférence situé dans le 8^e arrondissement. Des travaux de consolidation du terrain ont déjà été effectués en 2011/2012. Afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage et l'embellissement du site, de nouveaux travaux doivent être réalisés. Ils permettront d'assurer un accès aux personnes à mobilité réduite, de relier le quai haut au quai bas par un escalier, de créer une placette piétonnière et d'élargir la circulation piétonne en bord de quai. La réorganisation des équipements d'accostage sera aussi mise en œuvre et le renouvellement de l'ensemble du mobilier urbain portuaire complètera l'opération. L'objet de la délibération est la signature d'une convention entre la ville de Paris et HAROPA Port de Paris qui précisera les modalités de financement et de réalisation des travaux. Il est précisé dans cette convention que le montant global des études est évalué à 158 400 euros TTC.

M. LEBEL demande à Mme le Maire qu' HAROPA Port de Paris présente avec précision les travaux qu'il souhaite entreprendre et qui ne sont pas suffisamment développés dans le projet de délibération. Il regrette que l'architecte des monuments historiques n'ait pas été consulté sur la dépose d'un caisson lumineux situé sur le parapet des quais hauts de Seine utilisés par les sociétés de bateaux mouches.

M. LELLOUCHE regrette que la délibération présentée au Conseil d'arrondissement ne contienne pas suffisamment d'éléments visuels. Il s'interroge sur l'efficacité des travaux successifs entrepris qui n'ont pas empêché le terrain du site du port de la Conférence de continuer à s'affaisser. Enfin, il souhaite qu'HAROPA engage sa responsabilité financière et juridique sur les travaux à réaliser.

Mme d'HAUTESERRE propose de demander à HAROPA de présenter les travaux d'aménagement du site lors d'un prochain conseil d'arrondissement.

M. BALADI considère que les travaux programmés sont nécessaires et urgents. Il informe les élus que le site internet www.haropaports.com fournit tous les éléments utiles d'information. Il rappelle enfin qu'une réunion sur ce sujet a déjà eu lieu à la mairie le 27 mai 2014.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

6°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente la délibération relative à une demande de subventions auprès de la Région d'Île de France pour des aménagements de sécurité 2015

La ville de Paris et la Région Île de France sont partenaires pour améliorer la sécurité routière. Ainsi, la Région cofinance certains aménagements de sécurité à travers deux dispositifs: le premier porte sur des infrastructures destinées à traiter des sites dangereux, le second vise à renforcer la sécurité des usagers vulnérables et à limiter les comportements à risque. Ainsi, la Région financera à 50% l'aménagement de carrefours dangereux dans le 8^e : boulevard Haussmann/rue de Berri (104 000€) et Avenue Matignon/rue de Penthièvre (56 200€).

- **A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

7°/ Communication présentée par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, relative au contrat parisien de sécurité et de prévention 2015-2020

Mme d'HAUTESERRE précise que le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité élaboré en mars 2009 a donné lieu à un avenant en juillet 2013. Il a été signé par le Maire de Paris, le Préfet de Police, le Procureur de la République, le Recteur de l'Académie de Paris et le Préfet de Paris.

Ce contrat participe à la définition de l'action publique dans les domaines de la sécurité et de la prévention de la délinquance. Sur la base d'un diagnostic partagé, des engagements sont pris en vue d'améliorer la sécurité à Paris.

A l'issue des élections municipales en 2014, Madame la Maire de Paris a souhaité engager une refonte du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité. Ce dossier fait aujourd'hui l'objet d'une communication en Conseil d'arrondissement. Il s'agit de répondre aux problématiques de sécurité qui se posent dans tous les arrondissements parisiens. Les Maires d'arrondissement auront ensuite en charge de présenter la déclinaison locale de ce contrat dans chaque arrondissement en concertation avec les mêmes acteurs qui ont signé le contrat parisien.

Le contrat parisien de Prévention et de Sécurité a pour objectifs:

- d'actualiser le diagnostic de la délinquance parisienne et de ses évolutions récentes, aussi bien statistiques que qualitatives ;
- de présenter un plan d'actions des différentes institutions pour prévenir et traiter ces phénomènes de délinquance ;
- de permettre d'améliorer l'échange partenarial entre les acteurs.

Mme d'HAUTESERRE précise qu'il s'agit d'une simple communication qui ne donnera pas lieu à un vote en Conseil d'arrondissement. Elle ajoute qu'elle a déjà fait une réunion de travail avec son adjoint à la Sécurité, M. Vincent BALADI, le Commissaire central, Mme Muriel SOBRY, le Commissaire du 8^e arrondissement, M. Vincent MESSAGER, le coordonnateur de la DPP en charge du 8^e arrondissement M. Clément ZACCHERINI. Enfin, elle rappelle que la rédaction du Contrat de Prévention et de Sécurité du 8^e arrondissement fera l'objet d'une large concertation avec tous les acteurs concernés.

8°/ Mme Erika DUVERGER, Adjointe au Maire du 8^e arrondissement, présente la délibération relative à une subvention de 3.000 euros à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8^e)

L'association Octave et Arpège, fondée en 1991, développe l'enseignement de la musique et du théâtre en direction de jeunes enfants, dans le cadre d'une pédagogie spécifiquement adaptée à leur âge. Elle a poursuivi cet objectif jusqu'en 2001, puis a fusionné ses activités avec une compagnie de théâtre amateur constituée de personnes retraitées. Elle est devenue alors Octave et Arpège. L'association propose, d'une part, des cours d'éveil musical, des classes d'instruments, une classe de théâtre, du théâtre filmé et, d'autre part, la création de spectacles seniors. En 2015, de nouveaux projets sont programmés comme l'ouverture d'une classe de violoncelle, de chant de variété et de guitare folk pour adolescents, des ateliers d'écriture et une troisième classe de théâtre. Afin de permettre à l'association de poursuivre ses projets en faveur du développement des pratiques artistiques amateurs et du troisième âge, le projet de délibération propose d'attribuer une subvention de 3.000 euros à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi.

C'est l'occasion pour M. GAUGER de rappeler en sa qualité d'Adjoint chargé des sports qu'il regrette la diminution envisagée des subventions destinées aux associations sportives.

Mme de REYNIÈS constate que les activités proposées aux familles du 8^e par l'association Octave et Arpège sont de qualité. En revanche, elle souligne que les tarifs d'inscription étant élevés, cette association peut plus facilement pérenniser ses activités que des associations sportives qui proposent des tarifs plus abordables. Par conséquent, la mairie de Paris se doit de soutenir financièrement les associations sportives.

Mme BARLIS répond à M. GAUGER et rappelle que la baisse des subventions aux associations sportives n'est pas actée, aucun élément n'ayant été transmis à ce jour aux élus. Elle ajoute que ce n'est pas l'objet de la présente délibération.

M. BEIGBEDER félicite pour sa gestion l'association Octave et Arpège en soulignant la part très modeste des subventions allouées par la collectivité à cette association. Il observe que si toutes les associations parisiennes fonctionnaient de la même manière, ce serait 150 millions d'euros de subventions économisés au sein du budget de la ville de Paris.

M. LELLOUCHE suggère à M. GAUGER de demander à la mairie de Paris de lui détailler les montants de subventions allouées aux associations sportives et culturelles afin d'établir des comparaisons.

- **A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- Mme Sophie BOYER CHAMMARD s'abstient

9°/ Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Adjointe au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de marché de services et des modalités de passation concernant la collecte du verre en porte à porte

La Direction de la propreté et de l'eau (DPE) en charge de la gestion des déchets ménagers met en œuvre une collecte sélective du verre en vue de son recyclage. Celle-ci est confiée à des prestataires et est organisée selon deux modes d'intervention : une collecte en porte à porte des immeubles riverains et des professionnels qui fait l'objet de la présente délibération et une collecte du verre déposée par les riverains dans des colonnes situées sur la voie publique. Les marchés actuels arrivent à échéance le 30 juillet 2016, une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert va être lancée pour une durée de 6 ans. Le projet de délibération a donc pour objet d'approuver les modalités du lancement de l'appel d'offres ouvert pour le marché de collecte en porte à porte divisé en trois lots séparés en fonction des arrondissements.

Mme BARLIS fait part de sa satisfaction concernant la prise en compte de clauses sociales relatives au personnel dans le lancement de ce marché public. Ainsi, les entreprises sélectionnées devront faciliter la réinsertion professionnelle de salariés en difficultés.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

10°/ Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Adjointe au Maire du 8^e arrondissement, présente la délibération relative à des approbations des cartes stratégiques du bruit et du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la ville de Paris 2015-2020, pour le lancement de la consultation du public

Selon une enquête réalisée en 2014 par l'IFOP, 82% des Français se déclarent préoccupés par les questions relatives au bruit. La circulation de véhicules étant la cause principale des nuisances sonores, la ville de Paris a déjà publié une carte du bruit routier et a adopté en 2006 un plan de lutte contre le bruit. Le Conseil de Paris a ensuite approuvé en 2008 le lancement du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). La présente délibération concerne l'approbation du PPBE et des cartes de bruit relatives aux transports routier et ferroviaire pour la période 2015-2020. L'objectif de ce plan est de réduire le bruit dans l'environnement avec des actions spécifiques sur les transports et les installations industrielles. Le projet de PPBE sera soumis ensuite à une concertation publique pendant deux mois. A cet effet, il sera consultable sur le site internet www.paris.fr, auprès de la Direction de l'urbanisme et dans les mairies d'arrondissement. Des réunions publiques pourront être organisées dans les mairies avec les associations dans le cadre de comités d'initiatives et de consultation d'arrondissement (CICA) et des conseils consultatifs de quartier. Les observations donneront lieu à un rapport joint au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement lors de sa présentation au Conseil de Paris.

Mme Sophie BOYER CHAMMARD considère que l'on pourrait réduire les nuisances sonores en développant l'offre de moyens de transports alternatifs, en créant des liaisons entre les gares ferroviaires et en mettant en œuvre un pass mobilité velib' autolib'. Pour le 8^e arrondissement, elle suggère que le cours la Reine soit réaménagé au profit des piétons. Enfin, elle observe qu'il serait souhaitable d'envisager la couverture des voies de la gare Saint Lazare.

Mme BARLIS rappelle les efforts de la mairie de Paris pour réduire les nuisances sonores et insiste sur les orientations importantes présentées dans ce projet de délibération, notamment pour réduire les nuisances des véhicules deux roues et pour mieux protéger les établissements scolaires et de la petite enfance.

M. LEBEL déplore que les nuisances routières soient principalement évoquées. Il constate que les bruits les plus gênants sont les bruits occasionnels comme ceux qui émanent des chantiers de construction. Concernant la couverture des voies de la gare Saint Lazare dans la partie 8^e, il souligne que ce projet est techniquement et économiquement non réalisable.

La SNCF s'y oppose fermement car le nombre de faisceaux disponibles demeure insuffisant par rapport au trafic ferroviaire quotidien et la couverture des voies aériennes nécessiterait la suppression de plusieurs d'entre eux.

M. LELLOUCHE a contrario considère que la couverture des voies de chemin de fer est envisageable. En effet, la SNCF peut évoluer dans sa prise en compte de ce dossier. Il regrette que des surfaces aussi importantes au centre de Paris ne profitent pas aux parisiens et déplore que les riverains soient victimes de nuisances sonores ayant des conséquences sur la santé publique. Il demande que des études techniques approfondies soient engagées.

M. BEIGBEDER observe que les voies de la gare Saint Lazare étaient couvertes par le passé jusqu'à la place de l'Europe.

M. BALADI propose dans le cadre de cette délibération de soutenir le projet d'enfouissement dans le sol des colonnes de verre qui sont bruyantes. Il précise qu'une étude d'impact est menée actuellement sur ce sujet par la Direction de la voirie.

- **A L'UNANIMITE (11 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **11** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Grégoire GAUGER, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)
- **ABSTENTIONS** : **2** (Mme Bérengère de REYNIÈS, M. François LEBEL)

11°/ Mme Corine BARLIS, Conseillère du 8^e arrondissement, présente un vœu relatif au marché biologique des samedis matin sur le terre-plein du boulevard des Batignolles

« Apprécié des habitants des 8^e et 17^e arrondissements, le Marché biologique des Batignolles propose tous les samedis de 8h à 15h des produits 100% biologiques dans une ambiance calme et conviviale ;

Organisé sur le terre-plein du boulevard des Batignolles (entre les n° 27 et 35 dans le 8^e arrondissement et entre les n° 34 et 48 dans le 17^e arrondissement), ce marché est traversé (« coupé en deux ») par les rues du Mont Dore (côté 17^e) et Clapeyron (côté 8^e), par où s'opère la circulation automobile, dont celle du bus n° 66 (Clichy-Victor Hugo-Opéra) ;

Or cette traversée par la circulation qui coupe le marché en deux représente un désagrément et aussi un risque potentiel d'accidents, même s'il existe un feu tricolore ;

Considérant les remarques et suggestions des habitants quant à la dangerosité potentielle de cette traversée automobile du marché pour les personnes qui le fréquentent ;

Considérant que ce passage a déjà été supprimé lors d'animations ponctuelles réalisées dans ce marché ;

Considérant que la circulation automobile, dont le bus 66, peut facilement éviter la traversée du terre-plein en allant faire un demi-tour à la hauteur de la rue de Rome et en poursuivant ensuite son trajet normalement par la rue Clapeyron ;

Considérant que la suppression de ce passage ne durerait que pendant les heures du marché le samedi matin »

Sur proposition de Corine Barlis, le Conseil du 8^e arrondissement émet le vœu que le Conseil de Paris, la Maire de Paris et son adjoint chargé des transports soient saisis de cette question et qu'il soit demandé à la Préfecture de Police, et à la RATP en ce qui concerne le bus 66, d'étudier le scénario suivant lequel le terre-plein occupé par le marché biologique serait totalement piétonnisé le samedi entre 8h et 15h

Mme d'HAUTESERRE répond qu'en arpentant le marché, il y a parfois des difficultés pour passer du passage d'un terre-plein à l'autre sur le boulevard des Batignolles à hauteur de la rue du Mont Doré dans le 17^e et de la rue Clapeyron dans le 8^e. A la demande de l'association des commerçants ce passage a parfois été fermé lors d'animations ponctuelles bien que la RATP concernée par le passage du bus 66 et le commissariat de Police n'y soient pas totalement favorables. Elle propose donc d'interroger en amont la RATP, le Maire du 17^e arrondissement et l'association des commerçants pour envisager la fermeture de ce passage lors du marché biologique du samedi. Elle précise que ce type de décision ne peut pas en effet être pris dans le cadre de l'adoption d'un vœu et qu'une concertation préalable doit être effectuée auprès de tous les partenaires.

M. LELLOUCHE demande que la Maire de Paris soit saisie et qu'une action concertée soit menée avec la RATP et la Préfecture de Police.

M. BALADI rappelle qu'il a demandé avec Mme le Maire du 8^e la neutralisation du bus 66 le samedi matin et qu'il a été sollicité à plusieurs reprises par les commerçants concernant des problèmes de voirie et de places de stationnement au marché des Batignolles.

M. LEBEL pense que la priorité consiste à remettre en état l'asphalte qui est dégradé par le montage incessant des stands des commerçants.

- **A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu
- M. François LEBEL s'abstient

12°/ Question orale à Madame le Maire du 8^e arrondissement, présentée par Charles BEIGBEDER, Conseiller d'arrondissement, relatif à la restauration de l'église Saint Augustin

M. Charles BEIGBEDER, Conseiller du 8^e arrondissement de Paris, interroge oralement Madame Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement de Paris, sur le calendrier de travaux de restauration de l'église Saint Augustin, dans le cadre de la procédure prévue à l'article 14 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement.

Considérant qu'un vœu en Conseil de Paris demandant « *que la Maire de Paris considère comme une des priorités de la mandature la restauration et l'entretien des édifices culturels dont la ville est propriétaire* », a été adopté le 20 mai 2014 à l'unanimité,

Qu'à l'occasion du Conseil d'arrondissement du 24 juin 2014, Madame Sophie BOYER CHAMMARD, Adjointe au Maire du 8^e en charge, notamment, de l'urbanisme, a proposé et fait adopter par le Conseil un vœu demandant « *qu'un budget soit alloué aux travaux de restauration de cet établissement, qu'un calendrier d'actions soit arrêté, par exemple en commençant par le massif d'entrée et l'étanchéité du bâtiment, et que des travaux soient engagés dans les plus brefs délais* »,

Que lors du Conseil d'arrondissement du 4 novembre 2014, Madame Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, a précisé que sur l'ensemble de la mandature, 4 200 000€ seraient affectés à la rénovation de l'église Saint Augustin, d'après les propos que lui a tenus le Directeur des Affaires Culturelles de la ville de Paris,

Que les habitants du 8^e, très attachés à cette église emblématique de l'architecture de Victor Baltard, souhaitent dès lors connaître le calendrier des travaux arrêtés par la Mairie de Paris sur ce fondement,

Que l'association « *Les amis de Saint Augustin* », très active dans le quartier, s'investit sans relâche pour trouver des fonds privés pouvant contribuer à la rénovation de l'église,

Qu'elle a récemment organisé un événement culturel de haute tenue dans l'église Saint Augustin, mêlant propos universitaires et répertoire musical, sur le thème de Napoléon III,

Qu'il convient donc d'accompagner cette dynamique locale par un investissement sans réserve de la Mairie de Paris,

M. Charles BEIGBEDER a l'honneur de demander à Madame Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement de Paris de bien vouloir :

1°/ se renseigner auprès des services de la Mairie de Paris sur le calendrier des travaux de rénovation de l'église saint Augustin,

2°/ lui faire connaître le déroulement de la procédure de passation du marché public de travaux que la Mairie de Paris aura engagée, et notamment la date de publication de l'appel d'offres prévu à cet effet

Mme d'HAUTESERRE indique à M. BEIGBEDER que cette question lui donne l'occasion de faire le point sur un sujet qui lui tient tout particulièrement à cœur à savoir les travaux dans les églises et en particulier, la restauration de l'église Saint-Augustin.

Les travaux de rénovation des édifices culturels du 8^e discutés lors des débats budgétaires avec la Maire de Paris, son premier Adjoint M. Bruno JULLIARD, et M. Julien BARGETON, son adjoint aux Finances, sont désormais inscrits dans le cadre du programme d'investissement de la mandature.

Ces débats ont été conduits dans un excellent climat et ont abouti à inscrire pour la mandature 2015-2020 plus de 13 millions d'euros pour restaurer les églises du 8^e arrondissement.

S'agissant de l'église Saint-Augustin, l'autorisation de programme inscrite au budget primitif 2015 est de 4 200 000 euros qui serviront à la restauration des massifs d'entrée.

La Direction de l'Architecture prépare actuellement le dossier de concertation des entreprises qui donnera lieu à un marché de procédure adaptée.

Les travaux seront réalisés en deux tranches :

- une tranche ferme de 6 mois qui débutera au début de 2016 et qui comprend l'échafaudage complet et les travaux sur les deux corps latéraux, côté Malesherbes et César Caire,

- une tranche conditionnelle de 9 mois qui interviendra en 2017 et qui comprend les travaux sur la partie centrale et le porche.

Le maître d'œuvre sera M. Etienne PONCELET, Architecte en chef des Monuments historiques.

M. LELLOUCHE salue l'implication de Mme le Maire qui a obtenu 13 millions d'euros en vue de la réfection de l'église Saint Augustin.

Dans le cadre d'un partenariat public-privé, Mme BOYER CHAMMARD propose de recouvrir une partie des échafaudages de panneaux publicitaires.

Mme d'HAUTESERRE précise que cette proposition dont Mme BOYER CHAMMARD l'a saisie à deux reprises est complexe sur le plan juridique et relève de la compétence directe de la Ville de Paris. Sur le principe Mme d'HAUTESERRE n'est pas défavorable à un partenariat de ce type.

M. LEBEL s'étonne que l'Etat ne finance pas une partie des travaux de réfection au titre des monuments historiques.

Mme BARLIS constate que tous les élus sont soucieux d'entretenir les édifices culturels, elle rappelle qu'un plan d'investissement église a été voté par le Conseil de Paris en décembre 2014. Elle salue l'initiative de la Maire de Paris qui a nommé un coordonnateur en charge du partenariat public-privé.

13°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, M. Grégoire GAUGER Adjoint au Maire et les élus du 8^e arrondissement, présentent un vœu relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs depuis le mois de février 2014

« Considérant que depuis le 23 février 2014, de nombreux équipements sportifs municipaux sont fermés le dimanche en raison d'un mouvement de grève des agents de la direction de la jeunesse et des sports (DJS) ;

Considérant que ces agents revendiquent une revalorisation de leur prime dominicale et dénoncent une différence de traitement par rapport aux agents d'autres directions de la Mairie ;

Considérant que depuis lors, les Parisiens sont pénalisés et ne peuvent pratiquer leur activité sportive dans de bonnes conditions, voire pas du tout, qu'il s'agisse de loisir ou de compétition au cours de l'année ou des vacances scolaires ;

Considérant que certains équipements continuent d'être fermés le dimanche en raison de ce mouvement social ;

Considérant que les agents de la DJS ont récemment annoncé vouloir durcir ce mouvement en étendant la grève au samedi ;

Considérant que cette décision reflète la dégradation du dialogue social entre la Mairie et ses personnels ;

Considérant la gêne occasionnée pour les Parisiens et les associations sportives depuis plus d'un an et les réponses insatisfaisantes qui ont été apportées à nos demandes, répétées, sur ce sujet ;

Considérant que la Mairie du 8^e est inquiète parce que ses concitoyens ne peuvent accéder pleinement aux équipements sportifs tant attendus et utilisés »

Par ces motifs, Jeanne d'HAUTESERRE et les élus du Conseil du 8^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- assure la continuité du service public dans l'ensemble des équipements sportifs parisiens, et donc leur ouverture, pour permettre aux usagers de pratiquer leur activité sportive ;
- prenne l'attache des associations sportives parisiennes qui ont assurément subi des pertes financières depuis le début du conflit social

Mme BARLIS fait part de sa préoccupation à l'égard de ce mouvement de grève et elle indique que la situation est figée à ce jour. Elle précise que 9000 agents de la ville travaillent le dimanche dont une partie des agents de la DJS qui sont rémunérés par une prime spécifique à hauteur de 180€/mois. Aussi, elle rappelle que la ville de Paris souhaite faire le point sur la situation de tous les agents qui travaillent le dimanche et que des négociations sur ce sujet ont lieu actuellement. Enfin, elle considère que le vœu déposé n'a pas lieu d'être car il est déjà pris en compte par les services de la ville.

M. LELLOUCHE demande que la Maire de Paris applique les dispositions de la loi relative au service minimum.

- **A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte du vœu
- Mme Corine BARLIS s'abstient



Mme Jeanne d'HAUTESERRE